



REGLEMENT DES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX JEUNES 2020

Article 1 – CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX :

Les championnats départementaux triplète Junior, Cadet et Minime/Benjamin sont qualificatifs aux championnats régionaux. Ils doivent se dérouler la même année que les championnats régionaux qui sont qualificatifs aux championnats de France.

Tous les championnats départementaux triplètes Jeunes sont OPENS avec inscription à l'avance sur le fichier fourni par la Commission Jeunes du Comité du Nord.

Ces inscriptions sont à la charge du club qui envoie sur un seul fichier toutes les inscriptions des 3 catégories au responsable départemental du tirage au sort. En cas d'équipes non homogènes, les clubs doivent se mettre d'accord pour savoir qui les envoie afin d'éviter les doublons.

La date limite d'inscriptions est fixée par la Commission Jeunes du Comité du Nord en début de saison.

Le remplacement sur place d'un joueur d'un ou deux joueurs d'une triplète est autorisé avant le jet du but, par un ou deux joueurs non préalablement inscrits. Il est interdit de recomposer une ou plusieurs équipes avec des joueurs inscrits dans les équipes où il manque un ou 2 joueurs.

Tout cas douteux sera tranché par la commission sportive voire par la commission de discipline. Il en sera de même pour toute tentative de fraude.

Article 2 – FRAIS DE PARTICIPATION :

Il n'y a pas de frais de participation.

Article 3 – COMPOSITION DES EQUIPES :

Pour les championnats Départementaux Jeunes :

- Les équipes non homogènes sont autorisées à condition d'être licencié FFPJP au Comité du Nord ;
- Les joueurs de catégorie inférieure peuvent jouer dans la catégorie supérieure, à l'exception de la catégorie junior.

EXEMPLES :

- Un ou plusieurs joueurs Benjamins peuvent jouer chez les Minimes
- Un ou plusieurs joueurs Minimes peuvent jouer chez les Cadets
- Un ou plusieurs joueurs Cadets peuvent jouer chez les Juniors

a) Championnat à Pétanque Triplète Junior (sigle : 3 J) :

Ouvert aux équipes composées de 3 joueurs JUNIORS et/ou CADETS de sexe MASCULIN ou FEMININ, licenciés pour l'année en cours dans un ou plusieurs clubs du comité départemental du Nord.

b) Championnat à Pétanque Triplète Cadet (sigle : 3 C) :

Ouvert aux équipes composées de 3 joueurs CADETS et/ou MINIMES de sexe MASCULIN ou FEMININ, licenciés pour l'année en cours dans un ou plusieurs clubs du comité départemental du Nord.

c) Championnat à Pétanque Triplète Minime (sigle : 3 M) :

Ouvert aux équipes composées de 3 joueurs MINIMES et/ou BENJAMINS de sexe MASCULIN ou FEMININ, licenciés pour l'année en cours dans un ou plusieurs clubs du comité départemental du Nord.

Observations particulières à la composition des équipes :

Pour tous les Championnats, les joueurs ressortissants d'un pays membre de la communauté européenne ne sont pas considérés comme des étrangers, ils peuvent donc participer à tous les championnats.

Article 4 – TENUE DES JOUEUR(SE)S :

Pour tous les championnats départementaux, **dès la première partie**, les joueurs devront avoir une tenue répondant aux critères suivant :

- **Haut** : Tenue officielle du club, **identique pour tous les joueurs**, avec identification du club.

Toutefois, pour les championnats Jeunes où l'homogénéité n'est pas obligatoire, la tenue doit être la tenue officielle du club d'appartenance de chaque joueur. Si une équipe est composée de plusieurs joueurs appartenant à un même club, ceux-ci devront avoir une tenue officielle du club identique.

L'identification du club d'appartenance peut être soit un des logos du club précisant le nom du club, soit uniquement le nom du club, sous réserve qu'elle corresponde à une image officielle du club représenté, et doit être sérigraphiée, brodée, cousue, floquée ou sublimée, à l'exception de tout autocollant, le nom du club pouvant revêtir plusieurs formes (initiales, nom complet, majuscules et/ou minuscules).

L'ajout de logos publicitaires est autorisé dans la limite de 3. Sont bien sûr interdits les logos faisant référence à l'alcool ou le tabac.

- **Bas** : le jean sous toutes ses formes et couleur est interdit. Il en est de même pour le pantalon quel qu'il soit. Seuls sont autorisés les shorts ou survêtements sportifs.

Seuls les logos de la FFPJP sont acceptés, les logos d'autres fédérations affinitaires sont interdits.

De plus, les chaussures doivent être fermées, les épaules doivent être couvertes avec des manches au moins courtes.

En cas de non-respect de ces dispositions, le jury sera habilité à exclure l'équipe de la compétition.

Il est strictement interdit d'utiliser des téléphones portables, de fumer, y compris les cigarettes électroniques, et de consommer des boissons alcoolisées pendant toutes les parties du championnat. Cette clause est également applicable aux arbitres.

NOTA : en cas d'intempéries, seul le jury est habilité à juger de pouvoir couvrir la tenue de club.

Article 5 – « COACHING » :

Pour les championnats Départementaux Jeunes, le coaching est autorisé aux conditions :

- dans le respect des règles fédérales de « coaching » ;
- être diplômé brevet fédéral (ou initiateur) avec licence en cours dans un club du comité départemental du Nord ;
- être nommément identifié sur la feuille d'inscription (Nom, prénom, N° de licence et grade) ;
- présenter sa carte (en cours de validité) et sa licence ;
- porter de façon visible l'écusson de son grade (Initiateur, BF1, BF2, etc...) ;
- porter la tenue d'éducateur ou la tenue officielle de son club (avec identification du club) ;
- le jean sous toutes ses formes et couleur est interdit - il en est de même pour le pantalon quel qu'il soit - seuls sont autorisés les shorts ou survêtements sportifs.

En cas de manquement à ces conditions, l'éducateur (ou l'initiateur) n'aura pas l'autorisation de « coacher » et en cas de refus de se soumettre aux règles, il encourt une sanction disciplinaire.

Les équipes sans éducateur (ou initiateur) peuvent participer à la compétition mais l'accompagnateur ou les parents n'ont pas la possibilité d'intervenir dans la partie avec interdiction d'être assis sur la chaise prévue au « coach » et d'être sur les terrains.

En cas de manquement à ces conditions de la part de l'accompagnateur ou des parents, et après un premier rappel de la part de l'arbitre ou du délégué, l'équipe pourrait être exclue de la compétition sur décision du jury et les personnes sanctionnées si elles ont une licence en cours.

Article 6 – DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX :

Tous les championnats départementaux Jeunes se déroulent par poules.

Toutes les parties y compris les parties de barrage se jouent en 13 points.

Les parties finales se dérouleront dans le carré d'honneur, et se joueront au fur et à mesure que les équipes seront couvertes.

La table de marque de chaque championnat départemental sera assurée par le club organisateur et sera supervisée par un délégué nommé par le comité départemental du Nord.

Les arbitrages seront assurés par deux ou trois arbitres. Ils sont nommés par la commission d'arbitrage départementale.

Les frais d'arbitrage seront à la charge du comité départemental.

Horaires :

- Vérification des Licences à partir de 8 h 30
- Jet du But : 9 h 30
- Arrêt des jeux (toutes les parties) en horaire décalé :
 - Catégorie Minime : de 12 h 00 à 13 h 30
 - Catégorie Cadet : de 12 h 30 à 14 h
 - Catégorie Junior : de 13 h 00 à 14 h 30

NOTA : une modification d'horaire peut être demandée, sous la responsabilité du délégué et du jury, dans le cas d'intempéries ou cas de force majeure.

Article 7 – RECOMPENSES POUR LES CHAMPIONNATS :

Le comité départemental du Nord offre les médailles aux champions et des cartes cadeaux aux joueurs suivant la dotation prévue par Commission Jeunes du Comité du Nord.

Le club organisateur qui organise le championnat, offre des coupes ou trophées aux champions et vice-champions, ainsi qu'aux équipes finalistes de la consolante dans les 3 catégories.

Des lots, éventuellement offerts par les sponsors, peuvent également faire partie des récompenses.

Article 7 – QUALIFICATIONS POUR LES CHAMPIONNATS REGIONAUX :

Pour chaque catégorie, le championnat départemental qualifie les 9 équipes suivantes pour les championnats régionaux :

- **En HONNEUR**, les 8 quarts de finaliste
- **En CONSOLANTE**, le vainqueur

NOTA : pour la catégorie Junior, le quota à qualifier en Honneur et en Consolante peut varier en fonction du nombre d'équipes participantes. Le nouveau quota est donc défini au moment du tirage au sort par le Comité du Nord et affiché par le Délégué avant le début du championnat.

Pour chaque catégorie, les équipes championnes, finalistes et demi-finalistes des championnats régionaux sont qualifiées pour le championnat de France.